Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 18 du 3 mars 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.

Du *17 février 2023*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; bureau des statuts et de la rémunération.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.

Du 17 février 2023

NOR A R M S 2 3 0 0 5 2 6 A

Texte(s) modifié(s) :

- Arrêté du 22 décembre 2022 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents.

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Arrête :

Art. 1er. Au tableau de l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2022 fixant la liste des emplois pouvant ouvrir droit à l'attribution de l'échelon spécial aux colonels et grades équivalents, les lignes suivantes sont ajoutées :
«

361	CEMA	SCA	DCSCA	chef de la division numérique de la direction centrale du service du commissariat des armées.
362	CEMA	SCA	DCSCA	directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations.

».

Art.2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère des armées,

Thibaut de VANSSAY de BLAVOUS.